Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 048-214801748-20250929-2025_09_2902BIS-BF

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL LE FROID

Séance du 29 Septembre 2025

Membres en exercice : 10
Présents : 7
Adoption : 7 voix
Date de convocation :22 septembre 2025
et d'affichage : 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-neuf Septembre à 10 h 00, le Conseil Municipal de Saint Paul le Froid, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la convocation de **Monsieur Christian PASCON**.

Présents : MOULIN David, PASCON Christian, RAMADIER Jean Marie, CATHEBRAS Serge, CHARRIER Robert, CHALIER Isabelle, BESTION Marie Josette

Excusés : BLANC Bernard, MERLE Antoine, COUVE Pascal

****

2025 29 09 02
Objet de la délibération : Décision Modificative n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2025

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2151 / OPFI	Réseaux de voirie	37 950.00	
	Total	37 950.00	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 238 / OPFI	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	37 950.00	
	Total	37 950.00	0.00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Christian PASCON, Maire

